

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2024**

Délibération n° 2024-02-28

Date de la convocation : 16 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : **21**
Nombre de conseillers présents : **15**
Nombre de procurations : **6**
Votes : **21**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent
LARGERON Olivier procuration à SANTIAGO François
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan
EBOLI Laure procuration à LESCANNE Etienne
ORIOLE Jessica procuration à CHAVANA Jean-Luc
LAROIX Laurence procuration à BESSON Hélène

Absents excusés :

Secrétaire :

MASSARDIER Alexandre

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Lotissement figurant au Compte Financier Unique 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE l'affectation suivante :

Budget Lotissement :

- Résultat 2023 Excédent	0,38 €
- Affectation :	
• 002 excédent antérieur reporté	0,38 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mars 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240322-2024-02-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024